

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.
Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage est composée de 7 titulaires et de 7 suppléant.e.s

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage Principal de 1ère classe (C3)

- 1 Etienne ELCATO Musée Orsay-Orangerie
- 2 Carmine MACINA Musée de Saint-Germain-En-Laye
- 3 Sylvie JACQUOT CMN
- 4 Patricia BELHADI Musée Guimet

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2ème classe (C2)

- 1 Pierre-Yves CHIRON SCN Archives Nationales
- 2 Jean-Elie STRAPPINI CMN
- 3 Alexandre BOUCLON Château de Fontainebleau
- 4 Christian GALANI Musée du Louvre
- 5 Sylvana CHRISTIANS château et Domaine de Versailles
- 6 Isabelle GUILLEMET Musée Guimet

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage (C1)

- 1 Messaoud Adel ABDA Musée Guimet
- 2 Thierry PAOLETTI Musée Picasso
- 3 Sophie BERTHOMIEUX Musée du Louvre
- 4 Côme MICOLON Château et Domaine de Versailles

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**



Commission Administrative Paritaire

des Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place de **première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La CGT Culture porte la reconnaissance de la filière accueil, surveillance et magasinage (ASM)

Forte de 2995 agents au 1^{er} janvier 2018 (contre 3919 agents en 2009 !), la filière accueil, surveillance et magasinage (ASM) représente 25% des agents du Ministère de la culture. Elle concourt très naturellement à l'ouverture de sites culturels au public : musées, monuments, archives, domaines, BNF et établissements d'enseignement supérieur du ministère.

Cette position emblématique fait actuellement l'objet de toutes les offensives du ministère. En effet, l'équation est posée : la filière est grevée par un **sous-effectif endémique**.

Dès le conflit sur l'ARTT, notre organisation syndicale avait estimé à 400 emplois les créations de postes nécessaires. Depuis, la situation s'est encore dégradée par :

- le dogme des suppressions d'emplois publics avec notamment le non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite,
- l'absence de créations d'emploi accompagnant le plan de repyramidage,
- l'extension des plages horaires d'ouverture au public, mais aussi la multiplication des surfaces ouvertes au public.

Les différents services ont eu alors recours à des « rustines » : modification des rythmes de travail par des aménagements des plannings, diminution du nombre théorique d'agents nécessaires pour assurer la sécurité optimale pour le public, réorganisation des prises de congés annuels, restriction des formations professionnelles.

Bref, faire toujours plus avec toujours moins d'agents, au détriment des conditions non seulement d'accueil du public mais aussi de notre travail. Tel est le programme qui est aujourd'hui réaffirmé dans le cadre de l'action publique 2022 que nous combattons sans relâche !

Mais le tableau ne s'arrête pas là. Après avoir nié sa quelconque implication dans les préconisations du rapport Miquel dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de son avatar, la modernisation de la fonction publique (MAP), le ministère préconise également dans le cadre de l'action publique 2022 une solution toute trouvée : l'externalisation des missions. Cette dernière est déjà à l'œuvre :

- pour la surveillance des accès extérieurs et celle du jardin des Tuileries (selon certaines plages horaires) relevant de l'établissement public du Musée du Louvre,
 - au Château de Fontainebleau où des postes en salle sont externalisés et où la société sous-traitante empiète désormais sur les missions des agents titulaires dans le circuit classique de visite,
 - à Marseille, au Musée des Civilisations de l'Europe et la Méditerranée (MUSEM)
 - au sein du service de nuit du musée national de la Céramique de Sévres.
- Par contre, au Musée Picasso, **grâce à sa lutte acharnée, la C.G.T.-Culture est parvenue à enrayer le fléau de l'externalisation dans les espaces muséographiques.**

Il n'est donc pas question pour la CGT d'accepter que le Ministère livre des pans entiers de nos missions ainsi que

Il est donc urgent d'augmenter le nombre de promotions pour accroître le nombre d'agents en C2 et en C3. Cette augmentation doit pouvoir permettre à tout agent de la catégorie C de développer une carrière complète et d'accéder sans difficulté au grade C3.

Par ailleurs, la catégorie B doit représenter 30% des effectifs. La cartographie des postes de la catégorie B, ou autrement dit la répartition des affectations, ne doit plus être confisquée et « bricolée » par l'administration.

Enfin, il faut poursuivre les nominations en catégorie A. Il est nécessaire de parvenir à 10% des agents de la filière.

La revalorisation des missions

Ce repyramidage doit s'accompagner absolument d'un travail de revalorisation et d'enrichissement des missions des agents. Nul besoin d'une énième réflexion ou de confier à un cabinet privé un audit sur la filière. Il n'est pas question non plus que la gestion directe, bras armé de l'action publique 2022, et la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) soit l'outil pour procéder à des suppressions de postes et proposer aux agents un recentrage des missions sur leur préétendu « cœur de métier ».

Au contraire, l'enrichissement des missions doit être au fondement des négociations. Par exemple, il s'agit de développer la médiation culturelle pour les agents de catégories A, B et C. Cela est une priorité qui doit être intégrée à une réflexion globale sur nos politiques culturelles. L'habilitation des agents pour la protection du patrimoine pourrait également faire l'objet d'une étude.

Une rémunération décente

Une augmentation significative du point d'indice à hauteur minimale de 5,443 € (montant qu'il devrait à tout le moins rejoindre s'il suivait l'inflation - point virtuel indexé sur l'indice INSEE hors tabac), cumulée à un rattrapage des pertes accumulées, reste notre revendication fondamentale.

Sur le plan indemnitaire, les revendications de la CGT-Culture avant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) consistaient à :

- faire porter l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ou l'indemnité forfaitaire de travail supplémentaire à 3600 € annuels **soit 300 € mensuels**;
- aligner le montant annuel de la prime de sujétions spéciales, sur celui attribué, au titre de l'indemnité de sujétions spéciales des personnels de magasinage spécialisé des bibliothèques aux magasiniers en chef des bibliothèques et revalorisé en tenant compte de l'érosion monétaire due à l'inflation à un montant **de 973,08 € annuels soit 81 € mensuels**

Aujourd'hui l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) a regroupé notamment l'IAT et la prime de sujétions spéciales. Nous revendiquons par conséquent un montant mensuel d'IFSE de 381 € mensuels.

Enfin, nous réclamons que le complément indemnitaire annuel (CIA) soit reversé sur l'IFSE pour chaque agent et ce, selon un montant égal.

Les demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel

Sur la récente mandature de votre CAP, sur 10 recours examinés, 6 d'entre eux ont été suivis d'un avis de réexamen du compte rendu de l'entretien professionnel qui a été adressé à l'établissement où les agents ont porté leurs recours. Dans cette même perspective, vos élus CGT continueront à s'opposer aux évaluations arbitraires qui portent préjudice à votre évolution de carrière.

La mobilité pour les agents ne doit pas être une illusion

La CGT-Culture se bat toujours pour faire droit aux agents dont la mutation, dans le cadre d'un profil compatible avec le poste, permet de régler une situation matérielle et/ou familiale délicate. A sept reprises, pour sept collègues qu'il n'y avait aucune raison de priver d'une mobilité légitime, nous avons poussé la confrontation jusqu'à demander l'arbitrage de la ministre. Vos élus CGT ont même obtenu, en 2015, la tenue d'une CAP supplémentaire afin de permettre aux agents du CMN, tous lésés cette année-là, de pouvoir postuler sur les postes vacants du Ministère. Parallèlement, vos élus CGT en CAP mènent la lutte contre le piège de l'autonomie de gestion des grands établissements comme le Louvre ou la BNF dont le ministère souhaiterait étendre le modèle dans le cadre de l'action publique 2022.

En effet, le ministère traite les mutations de ces agents comme une demande de détachement issue d'un autre ministère !

On le voit, la loi de mobilité, combattue par la CGT, s'est bien révélée être un jeu de dupes que l'action publique 2022 souhaite généraliser !

La CGT revendique la suppression immédiate de ces verrous et s'engage avec vos élus à faire respecter le droit à mutation des agents.

Devant cette dégradation programmée de nos conditions de travail, la C.G.T. entend poursuivre son combat sans relâche !

Face à ces dangers et au démantèlement de notre filière, rassemblons-nous, et votons pour la liste déposée par la CGT-Culture.

Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le
Secrétariat général.